Décision n° 2016-0441
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 22 mars 2016
modifiant les décisions n° 2015-1018 en date du 3 septembre 2015
et n° 2016-0338 en date du 7 mars 2016
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la société Free Mobile
pour un réseau ouvert au public du service fixe
en France métropolitaine

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1018 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 septembre 2015 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Free Mobile pour un réseau ouvert au public du service fixe en France métropolitaine ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2016-0338 du Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 7 mars 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Free Mobile pour un réseau ouvert au public du service fixe en France métropolitaine ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Vu la demande en date du 17 mars 2016 de la société Free Mobile, reçue le 17 mars 2016 ;

Vu le récépissé de déclaration de l'Autorité n° 09-3592 du 30 décembre 2009 relatif à l'autorisation d'établir et exploiter un réseau de communications électroniques ouvert au public et de fournir des services de communications électroniques au public accordée à la société Free Mobile ;

Décide :

Article 1 – L'annexe 59 à la décision n° 2015-1018 en date du 3 septembre 2015 et les annexes 28 et 65 à la décision 2016-0338 en date du 7 mars 2016 susvisées sont supprimées à compter de la date de la présente décision. Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Free Mobile.

Fait à Paris, le 22 mars 2016

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur de l'accès mobile
et des relations avec les équipementiers

Annexe 1 à la décision n° 2016-0441 en date du 22 mars 2016
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
Liste des liaisons supprimées et des fréquences restituées

Ref ARCEP	Ref OPE/Utilis	Point A	Fréquence A (MHz)	BW (MHz)	Fréquence B (MHz)	Point B	N° Décision Initiale	Date Décision Initiale
FREE01984	56164_001-56132_001	PLOEREN LIGNOL 2	17741.25	27.500	18751.25	MEUCON STADE	2015-1018	03 Sep 2015
FREE02799	05085_001-05151_003	MONTGENEVRE SUFFINS	17755.00	55.000	18765.00	S MARTIN DE QUEYRIERES 3	2016-0338	07 Mar 2016
FREE02837	44162_002-44018_001	S HERBLAIN	17865.00	55.000	18875.00	BOUAYE TR	2016-0338	07 Mar 2016